

Tarifs

2017 - 2018

Valables du 01/07/2017 au 30/06/2018



Tarif horaire		Après Réductions d'impôts
Soutien Scolaire - Primaires	37,00 €	18,50 €
Soutien Scolaire - 6ème 5ème	38,00 €	19,00 €
Soutien Scolaire - 4ème 3ème 2nde	39,00 €	19,50 €
Soutien Scolaire - 1ère Terminale CAP BEP	40,00 €	20,00 €
Soutien Scolaire - Supérieur	42,00 €	21,00 €
Cours - Adultes	44,00 €	22,00 €
Formation Informatique à domicile	44,00 €	22,00 €
Formation internet à domicile	44,00 €	22,00 €
Cotisations Annuelles		
Cotisation annuelle Adultes	30,00 €	15,00 €
Cotisation annuelle Mineurs	16,00 €	8,00 €

Réductions d'impôts

En tant qu'organisme agréé par l'Etat pour dispenser des services à la personne, ADEFI donne droit à tous ses adhérents à une réduction de 50 % sur l'ensemble des dépenses, y compris les frais d'adhésion.

L'Association ADEFI s'occupe de toutes les démarches administratives et s'engage à faire parvenir aux adhérents une attestation fiscale comptabilisant le montant total des sommes engagées, à reporter dans la case (DF) de la déclaration de revenus. Le plafond annuel est fixé à 12 000 € de dépenses, ce qui correspond à 6 000 € de réduction, plus 1 500 € par enfant à charge.

Réf. : Article 199 sexdécies du CGI (sous réserve de modification de la législation)

Crédits d'impôts

Un crédit d'impôt sur les services à la personne, égal à 50 % des sommes versées, est accordé aux contribuables en activité professionnelle ou demandeurs d'emploi non imposables ou dont l'impôt est inférieur aux réductions d'impôt auxquelles ils ont droit. Dans ce cas, la différence est restituée au contribuable par le Trésor Public.